

Envoi : 20/01/2020

Réception par le Préfet : 20/01/2020

Publication : 24/01/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-11-1

Séance du vendredi 17 janvier 2020

### **STRATÉGIE OR ADHÉSION AU FUTUR GECT EURODISTRICT REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.  
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Règlement n°1082/2006 du 5 juillet 2006 du Parlement Européen et du Conseil relatif au Groupement Européen de Coopération Territoriale, modifié par le Règlement (UE) n° 1302/2013,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 1<sup>er</sup> mars 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la première étape de la procédure de constitution du futur Groupement Européen de Coopération Territoriale - GECT - dénommé « Eurodistrict Region Freiburg-Centre et Sud Alsace », avec les membres potentiels suivants :
  - Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat-Alsace Centrale ;
  - Communauté d'agglomération Colmar Agglomération ;
  - Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon ;
  - Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération ;
  - Département du Bas-Rhin ;
  - Département du Haut-Rhin ;
  - Région Grand Est ;
  - Landkreis Emmendingen ;
  - Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald ;
  - Stadt Freiburg im Breisgau.
- Approuve le projet de convention et le projet de statuts du GECT, annexés à la présente délibération,
- Autorise la Présidente à déclarer au Préfet de Région l'intention du Département de participer à ce GECT et à lui notifier les projets de convention et de statuts précités en vue d'obtenir l'accord de l'Etat,
- Autorise d'ores et déjà la Présidente à signer ces deux projets, sous réserve qu'ils obtiennent l'accord du Préfet de Région à l'issue de leur instruction par l'Etat,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département appelés à siéger au sein de l'assemblée de l'Eurodistrict,
- Désigne M. Michel HABIG en tant que titulaire et Mme Betty MULLER en tant que suppléante pour représenter le Département au sein de l'assemblée de l'Eurodistrict, respectivement en tant que titulaire et en tant que suppléant, sous réserve que le projet de statuts soit approuvé sans modification sur ce point par l'Etat,
- Prend acte que l'approbation du budget prévisionnel du GECT fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La Présidente



Brigitte KLUNKERT

Adopté à l'unanimité